



COOPÉRATION  
CENTRES DE GESTION  
PAYS DE LA LOIRE  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE

**SCHÉMA RÉGIONAL  
DE COORDINATION,  
DE MUTUALISATION  
ET DE SPÉCIALISATION  
DES CENTRES DE GESTION  
DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES PAYS DE LA LOIRE**

**Avenant n°1**

**Entre :**

**Le Centre de Gestion de la FPT du Maine-et-Loire** représenté par sa Présidente, Madame Élisabeth MARQUET, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du .

**Le Centre de Gestion de la FPT de la Mayenne** représenté par son Président, Monsieur Olivier RICHEFOU, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du .

**Le Centre de Gestion de la FPT de Loire-Atlantique** représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2025 ;

**Le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe** représenté par son Président, Monsieur Didier REVEAU, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du .

**Le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée** représenté par son Président, Monsieur Éric HERVOUET, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du xxxxxx .

## PRÉAMBULE

Le schéma de coordination, mutualisation et spécialisation des centres de gestion de la Région Pays de la Loire a été adopté par délibérations concordantes des :

- 25 mai 2022 pour le Centre de gestion de la Sarthe
- 16 juin 2022 pour le Centre de gestion de Loire-Atlantique
- 28 juin 2022 pour le Centre de gestion du Maine-et-Loire
- 12 juillet 2022 pour le Centre de gestion de la Vendée
- 6 septembre 2022 pour le Centre de gestion de la Mayenne.

Selon les termes de la convention, il est entré en application le 6 septembre 2022, date de la dernière délibération, pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 6 septembre 2026.

Le lancement de ce schéma a porté sur l'installation de la gouvernance, conférence des présidences, comité de direction régionale, commissions *ad hoc* en fonction des 4 axes stratégiques retenus :

- Promouvoir et renforcer l'attractivité de l'emploi public territorial
- Accompagner le parcours dans l'emploi public
- La Qualité de Vie au Travail
- Faciliter la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales en soutenant leur sécurisation

La mise en œuvre du schéma se fait sur la base des principes de proximité, de complémentarité, de solidarité territoriale et d'expérimentation, au bénéfice des employeurs publics et du territoire régional.

Ainsi, des projets d'ampleur ont pu être lancés, notamment la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention regroupant 1 500 employeurs et 75 000 agents environ, une formation au métier de secrétaire général de mairie avec d'étroits partenariats CNFPT, Région des Pays de la Loire, France Travail, Associations d'élus, le lancement d'un dispositif de signalement mutualisé à l'échelle régionale...

Dans un contexte de renouvellement des équipes municipales en 2026 et de ses conséquences sur les conseils d'administration des cinq centres de gestion, afin de permettre de maintenir la dynamique amorcée et de préserver les marges de décision des futures présidences, les cinq Présidences ont décidé une prolongation du schéma jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette période sera mise à profit pour élaborer un bilan partagé et préparer les pistes de travail du prochain schéma.

Par ailleurs, constatant le fort investissement de chaque centre de gestion dans la mise en œuvre du schéma, la conférence des Présidences a souhaité que le temps passé par les équipes soit valorisé et compensé par le budget régional à compter de 2025. Prenant acte de l'absence d'une comptabilité analytique homogène, une méthode simple, traçable, évolutive a été retenue sur la base du critère du temps passé.

La conférence des Présidences a en outre souhaité prendre en compte les économies permises sur le budget régional par l'investissement des équipes de chaque centre de gestion pour l'élaboration du schéma et sa mise en œuvre avant 2025. Un reversement partiel du résultat à chaque centre de gestion est ainsi mis en œuvre.

Le présent avenant vise à prendre en compte ces évolutions.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – Durée de validité du schéma**

L'article 13 du schéma est modifié pour prolonger sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2027

### **Article 2 – Modalités financières**

L'article 12 du schéma est complété comme suit :

#### Emplois affectés à la mise en œuvre du schéma

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les agents affectés aux emplois rattachés au fonctionnement du schéma régional sont, par souci de simplicité de gestion, rémunérés par le Centre de gestion de Loire-Atlantique, sur son budget principal.

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique refacture l'ensemble des coûts de masse salariale liés à ces emplois au budget régional en décembre de chaque année sur la base du réalisé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les emplois concernés sont :

- La chargée de mission pilotage et animation du schéma, sur la base d'un temps complet ;
- La chargée de communication à temps partiel.

Ces emplois pourront évoluer sur décision conjointe des 5 présidences. Le remboursement de leur coût fera l'objet d'une inscription au budget régional.

#### Autres dépenses affectées à la mise en œuvre du schéma

Les dépenses autres que de masse salariale nécessaires à la mise en œuvre des actions du schéma régional ont vocation à être directement portées par le budget régional, budget annexe du Centre de gestion de Loire-Atlantique.

### Temps passé par les équipes des centres de gestion

Le temps passé par les équipes à la mise en œuvre du schéma est valorisé et compensé par le budget régional à chaque centre de gestion.

Pour ce faire, quatre types d'activités sont pris en compte :

Participation aux organes de gouvernance: conférence des présidences, comité de direction régional, commissions mises en place sur décision conjointe des 5 présidences	3 heures par réunion
Missions d'expertise, notamment en termes de communication	Temps passé
Temps consacré au pilotage régional des grands projets : contrat groupe couverture prévoyance, formation au métier de secrétaire général de mairie, ou tout autre décidé conjointement par les 5 présidences	Temps passé
Pilotage et gestion du budget régional	forfait annuel de 22,5 heures

Afin de prendre en compte les temps de déplacement, un forfait de 3 heures est décompté par participant et par réunion, majoré à 8 heures lorsque le déplacement a lieu à Paris.

Afin de prendre en compte le temps consacré à la préparation et aux suites données aux réunions, un coefficient multiplicateur est appliqué aux temps de réunion :

- 4 pour les pilotes et copilotes identifiés et validés en comité de direction régional
- 2 pour les contributeurs et participants
- 3 pour les personnels d'appui administratif

Les coûts horaires retenus pour le calcul des remboursements à verser à chaque centre de gestion sont calculés à partir des salaires bruts moyens toutes fonctions publiques issus du dernier rapport connu sur l'état de la fonction publique (DGAFP), auxquels est appliqué un ratio de charges patronales établi à 38% pour 2024, susceptible d'évoluer en fonction des décisions nationales ultérieures éventuelles.

Soit pour 2024, sur la base de 1607 heures annuelles :

	Salaire moyen chargé toutes fonctions publiques (données 2022)	Coût horaire
Encadrement supérieur et emplois de direction	128 886 €	80,20 €
Catégorie A	64 882 €	40,37 €
Catégorie B	51 419 €	32,00 €
Catégorie C	40 903 €	25,45 €

Pour mettre en œuvre ces compensations, le centre de gestion de Loire-Atlantique, en tant que centre coordonnateur, met à disposition de l'ensemble des centres de gestion l'outillage de recensement détaillé des heures et des participants. Le Centre de Gestion de Loire Atlantique effectue les opérations annuelles de comptabilisation dans un état récapitulatif.

Chaque centre de gestion valide l'état le concernant pour l'année précédente. L'état récapitulatif est soumis à l'approbation du comité de direction régional puis présenté à la conférence des Présidences qui prend les décisions d'inscription des remboursements à opérer.

Un état récapitulatif annuel de ces valorisations est inclus dans le rapport de présentation du compte financier unique du budget régional.

### Reversement du résultat excédentaire

Afin de prendre en compte l'investissement des équipes des centres de gestion pour l'élaboration du schéma et sa mise en œuvre préalablement à 2025, il est décidé un reversement partiel du résultat aux cinq centres de gestion.

Le montant de ces reversements, approuvé en conférence des présidences du 31 janvier 2025, s'appuie sur les critères de valorisation du temps passé décrits ci-dessus soit :

#### **Pour les années 2023 et 2024 :**

	2023		2024	
	Temps	Valorisation	Temps	Valorisation
<b>Centre de gestion de Loire-Atlantique</b>	936,5	49 528 €	1388,5	71 802 €
<b>Centre de gestion du Maine-et-Loire</b>	409,0	21 253 €	282,0	20 267 €
<b>Centre de gestion de la Mayenne</b>	337,0	18 346 €	288,0	20 749 €
<b>Centre de gestion de la Sarthe</b>	412,0	21 374 €	506,0	32 737 €
<b>Centre de gestion de la Vendée</b>	523,0	25 856 €	370,0	24 458 €
<b>Total</b>	<b>2 617,5</b>	<b>136 356 €</b>	<b>2 834,5</b>	<b>170 012 €</b>

**Pour les travaux préparatoires**, un montant global forfaitaire de 26 200 € par centre de gestion correspondant à 30% du temps passé en 2023 et 2024.

Ces reversements feront l'objet des opérations comptables prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 : émission de titres par chaque centre de gestion auprès du Centre de gestion de Loire Atlantique et émission de mandats sur le budget dédié aux opérations du schéma régional, budget annexe du Centre de gestion de Loire-Atlantique.

### **Article 3 – Litiges**

Tout litige dans le cadre de l'exécution du présent schéma pourra être porté devant le tribunal administratif de Nantes.

Pour le Centre de gestion du Maine-et-Loire  
 Sa Présidente,

Pour le Centre de gestion de la Mayenne  
 Son Président,

Pour le Centre de gestion de Loire-Atlantique  
Son Président,

Pour le Centre de gestion de la Sarthe  
Son Président,

Pour le Centre de gestion de la Vendée  
Son Président,

PROJET